

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
27 novembre 2024

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/11/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Evelyne SASSETTI, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Jean-Claude BAZIN à Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER à Jacques LAVOIL, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

Absents : Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Christian GEX, Linda KWIECIEN

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COLIN

Membres présents.....21

Absents ayant donné mandat de procuration.....5

Absents.....4

Votants.....26

Délibération 2024 071

LEADER

15 Demande de subvention animation – gestion 2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	5	26	0	0	0

Le PETR du Pays du Lunévillois ayant été sélectionné par la Région pour porter un programme LEADER sur la période 2023-2027, l'ingénierie LEADER sera mobilisée sur le programme 23-27 durant l'année 2025: pour mettre en œuvre la stratégie 2023-2027.

Les demandes de financement pour l'ingénierie de la structure porteuse du GAL sont directement déposées auprès de l'autorité de gestion des fonds européens, la Région Grand Est.

La présente délibération porte sur le temps de travail dédié à la programmation 2023-2027 au cours de l'année 2025 et sur l'investissement matériel nécessaire à la mise en œuvre des missions qui incombent à l'équipe

DÉPENSES	
Poste de dépenses	€
Frais de Rémunération :	
Animation / Gestion du 01/01/25 au 31/12/25	85 000 €
Investissements :	
Matériels, Communication Promotion , Dépenses d'Animation	1 620 €
TOTAL	86 620€

RECETTES		
Nature des concours financiers	€	%
Leader	69 296€	80%
Autofinancement	17 324€	20%
TOTAL	86 620 €	100,00%

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention selon le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter cette demande auprès des fonds LEADER,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention,
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées selon le plan de financement prévisionnel ci-joint,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 et suivants,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 décembre 2024
Philippe DANIEL,
Président.

